ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 71266

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par la filière cunicole. Depuis près de trois ans, la filière cunicole se heurte à de graves difficultés. Alors que les prix des matières premières, et notamment des aliments, ont fortement pénalisé les éleveurs, ces derniers ont dû faire face dans le même temps à une forte concurrence et à une offre supérieure à la demande. Malgré des trésoreries tendues, les éleveurs ont baissé leur production à la demande des abattoirs, sans compensation de prix de reprise. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre aux difficultés de la filière cunicole.

Texte de la réponse

La filière cunicole subit depuis près de trois ans une crise déclenchée par l'effet conjoint d'un déséquilibre entre l'offre et la demande et de la hausse des prix des aliments consécutifs à la hausse du coût des matières premières. Cette situation a durement affecté le marché. Une enveloppe financière d'un million d'euros a été mobilisée en 2008 par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour aider la filière à surmonter la crise. Elle a permis de mettre en place une aide aux entreprises d'abattage pénalisées par la vente de lapins congelés à des prix inférieurs aux prix habituellement constatés, et d'aider les organisations de producteurs actives dans le domaine de la commercialisation des lapins. Par ailleurs, les éleveurs de lapins peuvent bénéficier depuis le 9 novembre 2009 du plan exceptionnel de soutien à l'agriculture française, annoncé par le Président de la République, le 27 octobre dernier, à Poligny. Ce plan prévoit des prêts bancaires à hauteur de 1,8 milliard d'euros et un soutien de l'État de plus de 650 millions d'euros, dont 200 millions d'euros permettent de prendre en charge une partie des intérêts de l'annuité 2010 et d'accompagner les agriculteurs les plus en difficulté, et 50 millions d'euros ont permis la prise en charge de cotisations à la Mutualité sociale agricole. Les éleveurs pourront également, au cas par cas, bénéficier d'une prise en charge de la taxe sur le foncier non bâti, dans le cadre d'une enveloppe de 50 millions d'euros.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Lou Marcel
Circonscription : Aveyron (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71266
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1540
Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5231